VILLE DE LANNION
Service de la commande publique

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Organisation de séjours de vacances pour des enfants de 6 à 15 ans en France pour l'été 2027

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	20260017
Date limite de remise des plis	**07/12/2026 à 12h00**
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT.....
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE.....
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

VILLE DE LANNION
Service de la commande publique
Représentant : Éric ROBERT M. Le Maire
Adresse : Place du Général Leclerc
22300 LANNION
SIRET : 21220113100019
Site internet : https://lannion.bzh

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Organisation de séjours de vacances
pour des enfants de 6 à 15 ans en France pour l'été 2027
(4 Lots)

Code CPV	Libellé CPV
55243000-5	Services de colonies de vacances
55242000-8	Services de centres de vacances

- **Éléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Organisation de séjours de vacances pour des enfants de 6 à 15 ans en France pour l'été 2027
Acheteur	VILLE DE LANNION
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	4 lots
Lieu d'exécution	Les lieux d'exécution des prestations sont sur différents sites en France
Durée	Juillet et Août 2027
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Forme des prix	Prix unitaires
Nature des prix	Prix fermes
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

LOT	Descriptif du séjour	Budget HT maximum
Lot n°1	**<u>-Séjour de proximité : 1 séjour 6/8 ans de 5 à 6 jours en juillet</u>** *Dans les Côtes d'Armor ou départements limitrophes.* *Séjour alliant la découverte du patrimoine culturel et/ou naturel à des activités sportives, culturelles ou créatives*	**16 000 €** ***Environ 60 € / jour***
Lot n°2	**<u>- Séjour dépaysant : 1 séjour 9/11 ans de 6 à 8 jours en juillet</u>** En France, région Grand-Ouest. *Séjour alliant la découverte du patrimoine culturel et/ou naturel à des activités sportives, culturelles ou créatives*	**30 000 €** ***Environ 80 € / jour***
Lot n°3	**<u>- Séjour dépaysant : 1 séjour 9/11 ans de 6 à 8 jours en août</u>** En France. *Séjour alliant la découverte du patrimoine culturel et/ou naturel à des activités sportives, culturelles ou créatives*	**30 000 €** ***Environ 80 € / jour***
Lot n°4	**<u>- Séjour dépaysant : 1 séjour 12/15 ans de 7 à 10 jours en juillet ou août</u>** *En France, hors Bretagne* *Séjour alliant la découverte du patrimoine culturel et/ou naturel à des activités sportives, culturelles ou créatives*	**30 000 €** ***Environ 85 € / jour***

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).
Accord cadre (Articles R2162-13 et R2162-14) du code des marchés publics constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret marchés n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Publication de la consultation	**novembre 2026**
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	**novembre 2026**
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	**décembre 2026**
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	**décembre 2026**
Classement des offres et attribution du contrat	**janvier 2027**
Information des candidats non retenus	**janvier 2027**
Signature et notification du contrat	**février 2027**
Démarrage des prestations	**juillet 2027**

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : **https://marches.megalis.bretagne.bzh** avec la possibilité d'accéder à ce site via le site : **www.lannion.bzh** (rubrique « Mes démarches – Consulter les marchés publics de la Ville et du CCAS»)

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : **https://marches.megalis.bretagne.bzh**

- **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

Variante autorisée	Descriptif
Variantes autorisées sur les lieux de séjour et sur les activités proposées	Type de solution : Alternative à la solution de base **Les variantes devront faire l'objet de fiches techniques détaillées.**

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Autres justificatifs	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)*
Gestion environnementale	*L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public*
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Assurance	*Certificat d'assurance*
RIB	*Relevé d'Identité Bancaire*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement complété*
BPU	*Bordereau des prix unitaires complété* ***Les organismes devront prévoir dans l'établissement de leur prix unitaire, les augmentations liées à la crise (le carburant pour le coût du transport, l'alimentation, l'énergie pour les structures…)***
CCP	*Cahier des clauses particulières*
Mémoire technique	Une **note présentant l'entreprise** ainsi que les moyens humains mis en œuvre pour les séjours, la démarche habituelle. Une **note présentant pour chaque lot, le ou les voyages proposés** (description des lieux de séjours, le mode de transport, le planning, le personnel encadrant, les activités...) ou les catalogues, ainsi que la description de la politique du candidat en matière de développement durable et les actions liées à l'environnement.

Tarifs ou catalogue	*Tarifs ou catalogue(s) tarifaire(s) du candidat avec la totalité des prix unitaires et indiquant le montant du rabais sur les produits y figurant*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : **https://marches.megalis.bretagne.bzh**
Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Ville de Lannion – Service de la Commande Publique
Espace administratif de Kermaria – Services techniques Municipaux
11 Boulevard Louis Guilloux - 22300 Lannion

Le pli fermé doit comporter la mention « Ne pas ouvrir. **Copie de Sauvegarde « Affaire 20260017 : Organisation de séjours de vacances pour des enfants de 6 à 15 ans - Eté 2027 – Lot n° »**

L'intitulé et l'adresse de l'entreprise doivent figurer sur l'enveloppe.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions sont signées à la remise de l'offre ou après attribution, au choix du candidat. En cas de signature après attribution, le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant**

prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (40%)	La note attribuée est une note relative tenant compte de l'écart existant avec l'offre la moins chère. La note maximale (40) est attribuée à l'offre la moins chère et les autres offres sont notées en proportion inverse de leur prix, selon la formule suivante : Si Pmin est le prix de l'offre la moins chère, une offre de prix P reçoit la note N : N = Pmin x 40/P, arrondie à la décimale la plus proche
2. Qualité (25%)	Originalité, nombre, adaptation à l'âge, nombre d'enfants sur l'activité. La ville de Lannion choisira des séjours offrant aux jeunes Lannionnais un choix d'activités le plus varié possible.
3. Lieux de séjours (15%)	Montagne, mer, campagne. La ville de Lannion choisira des séjours offrant aux jeunes Lannionnais un panel de sites le plus varié possible.
4.Gestion environnementale (10%)	La qualité environnementale du séjour sera jugée sur l'alimentation, les déplacements et les activités détaillées dans le mémoire technique - Alimentation durable en proposant des produits de saison et si possible locaux (part des aliments bio, limiter les emballages individuels, réduire le gaspillage alimentaire,…), - Transport et mobilité : Mode de transport écologique, limiter les déplacements motorisés pendant le séjour en favorisant des activités accessibles à pied ou à vélo,… - Biodiversité et sensibilisation dans les activités proposées

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Caractéristiques des critères :**

1- Le prix des séjours comprend :

- le voyage aller/retour de Lannion de préférence de jour (y compris le repas).
- l'hébergement,
- les assurances accident, responsabilité civile, rapatriement sanitaire,
- les activités du séjour,
- l'encadrement des enfants durant tout le séjour selon les règles en vigueur
- la présentation du ou des séjours**, le VENDREDI 18 JUIN 2027 de 18 heures à 20 heures à Lannion.**

Les organismes seront accueillis à partir de 17 heures.

Présence obligatoire de l'organisme. Des pénalités seront appliquées en cas d'absence.

2- Les activités :

- L'articulation entre le projet éducatif de la Ville et le projet pédagogique des séjours proposés
- La prise en compte des tranches d'âges accueillies (activités correspondantes à chaque tranche)
- le choix du personnel, conditions d'expérience et de diplômes
- Les conditions d'accueil des enfants (hébergement, restauration, normes d'hygiène)
- Le planning prévisionnel des activités

NB : La ville sera **très attentive** à la réalisation des activités annoncées.

3- Les lieux de séjours :

- Le type d'hébergement
- La description des salles d'activité et autres
- La description du site (naturel…)
- Le nombre d'enfants accueillis sur les sites (raisonnable)
- Les différences d'âges des enfants accueillis sur les sites (raisonnable, pas de 6/18 ans,..)

Une attention particulière sera apportée sur la possibilité d'accueillir des enfants porteurs de handicaps.

Clauses complémentaires :

La Ville a l'exercice d'un droit de visite éventuel.

L'accompagnement des enfants de Lannion sur les lieux des séjours devra être réalisé par un personnel compétent, rassurant, en capacité d'expliquer aux parents le déroulement du séjour, d'être à l'écoute en cas de recommandation particulière (problèmes de santé, de phobies…)

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes,

l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://marches.megalis.bretagne.bzh**.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Renseignements administratifs : Singrid Fomel ou Valérie Moulin

Service de la commande publique : 02.96.46.78.21 ou commande.publique@lannion.bzh

Renseignements techniques :

Sandrine Bernard au 02.96.37.76.28 sandrine.bernard@lannion.bzh

Service concerné : Direction éducation et vie sportive.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes
Site internet : https://www.telerecours.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021